

Félicitations à M. Duplessis

Il nous arrive si rarement de pouvoir écrire sous un tel titre des mots qui correspondent à la réalité! Cela nous fait un plaisir d'autant plus vif.

S'il faut féliciter M. Duplessis, c'est que le gouvernement qu'il dirige vient d'adhérer au programme fédéral de secours aux chômeurs. Lundi dernier, M. Paul Sauvé, ministre provincial du Bien-être, a apposé sa signature à un document par lequel le Québec devient la dixième province à participer à ces bénéfices.

Aux termes de l'entente, le gouvernement défraie dans chaque province la moitié du coût des secours aux sans-travail aptes à travailler mais ne pouvant toucher de prestations d'assurance-chômage.

Le bon sens a triomphé; mieux vaut tard que jamais. Soulignons en passant que l'action combinée des maires de plusieurs régions n'est certainement pas étrangère à ce geste. Avis à ceux qui désespèrent des représentations démocratiques! Les élections n'étant pas éloignées, elles seront probablement efficaces dans les mois qui viennent.

"L'Action catholique" parle clair!

Le quotidien de Québec, l'Action catholique, vient de porter un dur coup aux festivals électoraux que nous connaissons depuis quelques années sous le nom de "bénédictions politiques".

Voici en effet ce que le journal québécois vient d'écrire:

Une polémique est en train de s'engager autour d'une bénédiction de croix qui devait avoir lieu, qui n'a pas eu lieu, qui aura lieu lorsque la température, celle que l'on pense, sera favorable. Il est à craindre que des incidents de ce genre ne se multiplient d'ici quelques mois.

Il peut y avoir des raisons, tout au moins des motifs de faire coïncider un acte liturgique avec une assemblée politique. Par exemple l'intention de ne pas déranger deux fois les mêmes personnes. Les malins ajouteraient celle de sanctifier ce genre d'assemblées. Sans jugement téméraire, on peut soupçonner également des buts moins avouables à une telle collusion entre l'Eglise et l'Etat en certaines circonstances, particulièrement à l'approche d'une campagne électorale.

Pour éviter toute interprétation fâcheuse, il serait bien plus simple de séparer les cérémonies religieuses des manifestations politiques. Surtout lorsqu'il s'agit de l'enseignement. S'il est des entités qu'il faut maintenir en dehors des contestations électorales, c'est bien l'Eglise et l'Ecole.

C'est clair et net; cette mise au point réjouira tous ceux que les "bénédictions sous égide politicienne" inquiétaient, c'est-à-dire beaucoup de monde et depuis fort longtemps.

Nos félicitations à l'Action catholique.

G.P.



Vol. XXXV — No 14

Ottawa, 10 juillet 1959

Au congrès des métallos

On demande un referendum sur l'affiliation et un "new look" non-confessionnel

Adrien Plourde revient à la présidence

Deux résolutions importantes (parmi plusieurs autres) ont marqué le récent congrès de la Fédération nationale de la Métallurgie. La première met de l'avant une idée entièrement nouvelle et qui n'avait jamais paru dans un débat déjà ancien: le projet d'un referendum par lequel tous les membres de la C.T.C.C. seraient appelés à se prononcer individuellement sur l'opportunité d'affilier au Congrès du Travail le mouvement dont ils font partie.

La seconde résolution touche à la question non moins controversée de la confessionnalité. A ce sujet, les métallos se sont prononcés en faveur d'une certaine "déconfessionnalisation".

Ils ont préconisé dans leur résolution, dont on peut lire ci-après le texte intégral, ce qu'on pourrait appeler, à l'instar d'un journaliste, l'adoption d'un new look mieux adapté aux circonstances actuelles. Voici les textes adoptés à ce sujet. Ils se présentent comme une proposition à inscrire au feuillet du prochain congrès de la C.T.C.C.

a) "L'exécutif de la CTCC recommande que l'on change le nom de la CTCC de façon à ce que n'y apparaisse plus le mot "catholique".

b) "L'exécutif recommande d'enlever de la déclaration de principe et de la constitution de la CTCC toute référence directe à la doctrine sociale de l'Eglise tout en maintenant une adhésion formelle aux principes de base qui caractérisent notre mouvement.

c) "L'exécutif de la CTCC est d'avis que la CTCC doit continuer à être avisée par des aumôniers sur des questions morales".

L'autre texte qui a reçu l'approbation des métallurgistes se lisait comme suit:

"Il est proposé par M. Jean Marchand appuyé par M. Emile Tellier que le Bureau confédéral manifeste son grand intérêt relativement aux recommandations formulées par le comité exécutif au sujet du problème de la confessionnalité du mouvement, mais désire, avant de prendre toute décision à ce sujet, que l'exécutif discute la question avec l'épiscopat et fasse rapport du résultat de ses entretiens au bureau confédéral". La Fédération endosse la

proposition de l'exécutif de la CTCC et la décision du bureau confédéral sur le problème de la confessionnalité".

La résolution relative au referendum, adoptée à l'unanimité par le congrès, se lit comme suit: CONSIDERANT que la réalisation de l'unité syndicale a fait le sujet de débats, au sein de la C.T.C.C. depuis quatre ans; CONSIDERANT qu'un congrès antérieur a déjà adopté le principe de l'affiliation au C.T.C.; CONSIDERANT que les conditions de cette affiliation ont causé des divisions au sein du mouvement dans notre tentative pour établir l'unité syndicale;

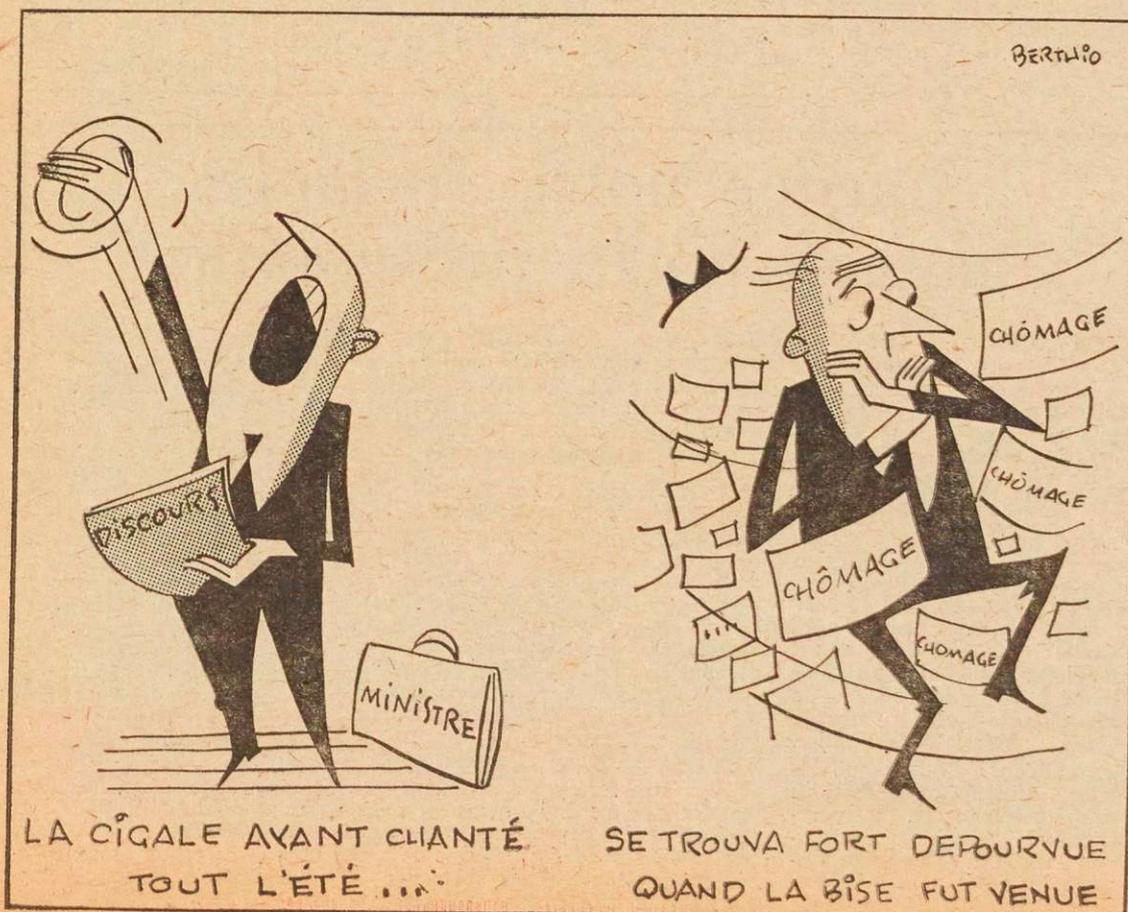
CONSIDERANT qu'à notre prochain congrès, un rapport sur les conditions de cette affiliation doit être soumis aux délégués;

IL EST RESOLU

1. Que les recommandations du Comité d'unité syndicale de la C.T.C.C. soient soumises par referendum, à un vote qui devra être tenu dans chaque syndicat, par appel nominal, au cours des six mois qui suivront le congrès et en présence d'un représentant de la C.T.C.C.

2. Dans l'éventualité où le referendum révélerait une opinion favorable à l'acceptation de ces recommandations, que l'Exécutif de la C.T.C.C. soit mandaté pour conclure une entente finale avec le C.T.C.

(Ceci n'est pas la version officielle de la résolution. Le TRAVAIL s'excuse de n'avoir pu obtenir le texte officiel, dont le sens toutefois est le même.)



Formation des militants et problèmes d'éducation syndicale

(par Fernand Jolicoeur)

N.D.L.R.

Chaque année, la Commission Sacerdotale d'études Sociales tient des journées d'études à l'adresse des aumôniers des différents organismes sociaux de la province. Le thème d'étude au programme était, cette année, la formation des chefs. Le confrère Fernand Jolicoeur avait été invité à traiter brièvement de la formation des chefs en milieu syndical et à répondre aux questions de l'auditoire après l'exposé. Voici un extrait de sa communication.

Le thème de vos journées d'études sociales est, cette année, la formation des chefs. C'est aussi l'une des préoccupations constantes de la C.T.C.C. Voilà pourquoi je suis à la fois honoré et très intéressé d'avoir été appelé à vous faire part de notre façon d'envisager cette question dans le milieu syndical ouvrier.

"Je dois d'abord vous dire que nous serions mal venu, aujourd'hui, de parler, à l'intérieur de nos cadres, de formation des chefs. Nous disons plutôt: formation des militants et, ou, des officiers, c'est-à-dire de ceux que les membres ont choisis pour les aider à régler leurs problèmes, les éclairer et les diriger dans les sentiers qu'ils ont librement décidé de poursuivre. Et je crois qu'il est bien qu'il en soit ainsi. Cela dénote chez nos membres un esprit démocratique plus aigu que celui qu'ils avaient quand ils acceptaient trop facilement à leur tête des chefs qu'on leur proposait sous toutes sortes d'influences, même des meilleures. De plus, c'est déjà bien orienter la formation des dirigeants syndicaux que de leur faire comprendre qu'ils doivent militer au service de ceux qui les ont élus, plutôt que de leur dire qu'ils sont des chefs, qu'ils doivent mener la masse, etc. On

a plus de chance de faire un véritable "chef", selon le sens que vous donnez vous-mêmes à ce mot, avec quelqu'un qui accepte de servir, qu'avec un autre qui accepte trop facilement de conduire. Les candidats au premier titre sont plus rares, mais plus sérieux.

"Je ne voudrais cependant pas laisser entendre que nous voyons, dans le militant syndical, un siveur, qui croit à l'infaillibilité de la masse. Celui-là et il peut s'en trouver, démissionne devant le rôle de guide qu'il devrait jouer. Par ailleurs, nous ne croyons pas non plus à ceux qui, tout honnêtement que ce soit, veulent faire adopter leur idéal par la masse, qui se croient les élites des ouvriers, les apôtres du mouvement, qui ont leur propre évangile, fût-il cousu de textes d'encycliques, qu'ils prêchent envers et contre tous. C'est là un type de paternalisme des plus détestables que nous rencontrons encore parfois, malheureusement, dans nos rangs. Nous croyons plutôt à ceux qui observent les hommes pour les comprendre, qui jugent en vue du bien des hommes, en tenant compte des situations; ce sont des représentants beaucoup plus que des chefs; ce sont des conseillers, des orienteurs, des guides qui laissent cependant toute liberté d'action à ceux dont ils sont les dirigeants; ce sont de véritables éducateurs qui suscitent d'autres militants.

"Quant à la formation des militants syndicaux, ce qui presse le plus aujourd'hui, c'est de développer leur compétence technique syndicale, c'est de leur apprendre l'histoire du mouvement ouvrier, la législation ouvrière, les meilleures techniques de négociation, d'organisation et d'éducation ouvrière, de leur donner des notions justes d'économie, de sociologie et de politique. Ils ont aussi besoin de formation chrétienne de l'esprit et du caractère, de connaissance des principes sociaux enseignés par l'Eglise. Mais il faut trouver le moyen de leur inculquer ce sens aigu des vertus de justice et de charité à l'occasion de l'action. Cette dernière formation faite cependant au détriment de la première serait une erreur et pourrait conduire à des catastrophes. Un militant syndical qui n'a de connaissance que des principes qui devraient guider son action mais qui est dépourvu de la compétence professionnelle qui devrait être la sienne et qui, par dessus le marché, se voit qualifier de chef ouvrier, est un être dangereux pour un mouvement comme le nôtre, tout au moins un leader artificiel que les membres rejettent dès qu'ils comprennent à qui ils ont affaire.

"La meilleure façon de faire jouer au militant son véritable

rôle, de lui faire prendre conscience de ses responsabilités, de l'amener à acquérir une compétence professionnelle et une mystique authentique, c'est de l'encadrer de membres eux-mêmes éduqués, évolués, capables de contrôler ceux qui les dirigent. C'est pourquoi, dans la C.T.C.C., nous faisons porter actuellement le plus gros de nos efforts sur la formation des simples membres. Dans ce but, nous organisons des comités locaux d'éducation au sein des syndicats et nous procédons à l'entraînement des membres de ces comités à diriger des discussions, avec film si possible, sur des sujets d'intérêt ouvrier, au cours des assemblées mensuelles. Cette façon de faire est très lente et difficile, mais je crois qu'à la longue, elle assure à la démocratie des assises plus solides et plus durables et, à la classe ouvrière, une promotion collective et non seulement individuelle. D'ailleurs, on ne peut concevoir de démocratie, sans citoyens éclairés. Ceux-ci sauront bien inspirer à leurs dirigeants la sagesse qui doit les animer. Le dynamisme dont les dirigeants eux-mêmes sont naturellement pourvus se mettra plus sûrement au service de ceux qu'ils ont mission de guider. Notre démocratie à nous a peut-être trop souffert de chefs sociaux formés par des méthodes inspirées des traités pour l'éducation des princes d'un siècle révolu. Ce dont elle a besoin aujourd'hui, c'est d'une campagne de formation des simples citoyens embrigadés souvent à leur insu dans une foule de sociétés petites et étroites.

"A ce propos de l'éducation des membres, je veux souligner un autre problème, peut-être le plus grave, que nous rencontrons dans la formation des ouvriers: c'est le complexe d'infériorité dont souffrent ceux-ci. On leur a tellement laissé entendre qu'ils étaient incapables de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes et de participer avec les autres classes à l'orientation de la vie sociale, écono-

(Suite à la page 7)

Une indépendance à sauver

LE TRAVAIL n'a pas toujours été tendre pour la Société Radio-Canada. Au moment où, avec une obstination aveugle, la direction de cette Société refusait aux réalisateurs l'exercice de leur droit d'association et punissait ensuite leurs sympathisants pour les avoir appuyés, nous n'avons pas ménagé les responsables d'une politique à aussi courte vue.

Dès ce moment-là, toutefois, nous avons répété à maintes reprises qu'il ne s'agissait pas de mettre en doute la nécessité pour notre pays d'avoir à son service Radio-Canada ni de contester la fonction indispensable que jouent la radio et la télévision.

Le temps est venu, aujourd'hui, d'insister de nouveau sur ce second aspect.

En effet, il semble qu'à la faveur de quelques faux pas commis par la direction de Radio-Canada, des politiciens à la petite semaine aient résolu de saboter la Société elle-même par tous les moyens à leur disposition.

Certains l'ont fait dans les petits journaux les plus malpropres que le Canada ait jamais connus. Ils y entretiennent des dénigreurs à leur solde pour trouver mauvais tout ce qui passe sur le réseau français, sauf, bien entendu, les coups de clairons de leur maître vénéré, M. Duplessis.

D'autres ont utilisé à cette fin le comité parlementaire de la radio-TV, lançant à gauche et à droite, des affirmations gratuites, accusant sans vérification tous ceux qui ne pensent pas comme eux, insinuant les pires bassesses sans apporter la moindre preuve.

D'autres enfin (et peut-être les mêmes) ont apparemment exercé des pressions pour modifier selon leurs goûts et leurs préjugés partisans, les horaires de la radio-TV nationale. Heureusement pour Radio-Canada, ils ont échoué. Des responsables courageux, soucieux de l'indépendance de Radio-Canada par rapport aux partis politiques, ont préféré démissionner plutôt que de céder au chantage.—Ils ont repris leurs postes et les politiciens se sont tus.

C'est un acte de courage de cette nature que l'opinion publique attendait pour se porter à la défense de la Société. Aussi longtemps que la direction de Radio-Canada semblait céder aux pressions et jouer le jeu des politiciens, nous navigions dans la confusion. Avec le redressement provoqué par les officiels de Toronto, la situation redevient claire.

En somme, de quoi s'agit-il? D'une société créée par le gouvernement canadien mais créée "indépendante". Quel que soit le parti au pouvoir, le Parlement canadien a voulu que Radio-Canada se dirige elle-même, qu'elle ne devienne pas le jouet de politiciens bleus ou rouges qui trouveront toujours embarrassante l'objectivité des non partisans.

Contrairement à ce qu'on pense, ce ne sont pas les libéraux qui ont bâti Radio-Canada; ce sont les conservateurs de M. Bennett. M. Diefenbaker aurait-il intérêt à détruire aujourd'hui l'oeuvre de son prédécesseur, soit en cherchant à l'asservir, soit en lâchant contre Radio-Canada les aboyeurs patentés qui font partie de sa députation?

L'indépendance de Radio-Canada est un bien précieux. Que la Société devienne l'outil de politiciens, quels qu'ils soient, et elle aura fini de servir. Non seulement elle ne pourra plus servir le bien commun mais, dépouillée de la confiance populaire, elle ne sera même plus utile aux politiciens qui l'auront asservie.

Gérard PELLETIER.

Garder notre formule; changer notre présentation

GRANBY — Parlant du problème de la confessionnalité de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada devant les congressistes de la Fédération nationale du textile, M. Roger Mathieu, président de la CTCC, a fait une profession de foi en la doctrine sociale de l'Eglise pour régler les problèmes sociaux. "Je crois dit-il, en la formule chrétienne pour régler les problèmes du monde".

Explicitant sa pensée, il a déclaré que l'Exécutif de la CTCC n'entend pas abandonner la formule du syndicalisme chrétien pour faire du syndicalisme d'affaires quand il propose à la CTCC de faire disparaître le mot "catholique" du nom de la CTCC et d'enlever de la constitution et de la déclaration de principes de la CTCC toute référence directe à la doctrine sociale de l'Eglise.

M. Mathieu a déclaré que les syndicats affiliés, les fédérations et les conseils centraux ne seront pas obligés d'imiter les gestes de la CTCC et de faire disparaître les références à la doctrine sociale de l'Eglise et le

industriels ainsi que les grandes entreprises.

Or pour que la CTCC puisse faire une trouée importante dans la région de Montréal, il faut qu'elle démontre son efficacité sur le plan de la protection des travailleurs et que sa présentation la rende attrayante aux travailleurs.

A l'heure actuelle, notre présentation pose des problèmes de conscience à une certaine proportion des travailleurs parce que ces derniers ont des scrupules à donner leur adhésion à une centrale qui porte l'étiquette "catholique" et qui se vante d'appliquer la doctrine sociale de l'Eglise.

Il s'agit donc de moderniser la présentation de la CTCC en faisant disparaître ce qui, dans son nom et sa constitution, constitue un obstacle à son développement.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

99 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Le **Syndicat des Journalistes de Montréal** vient de signer au "Petit Journal" et à "Photo-Journal" une convention collective de deux ans des plus avantageuses. Les négociations qui ont duré plus de six mois ont abouti à la signature d'un des meilleurs contrats de travail jamais décrochés dans les journaux canadiens. Parmi les principaux avantages obtenus par les journalistes du "Petit Journal" et de "Photo-Journal", on remarque une augmentation générale hebdomadaire de \$23 (ce qui porte le maximum de l'échelle du journaliste de métier à \$140 par semaine); la formule Rand; une amélioration de la clause du règlement des griefs, des vacances et du temps supplémentaire; le congé sans solde pour le syndiqué nommé ou élu à un poste syndical à plein temps, etc. On a pris la photo, ci-haut, juste après la signature du nouveau contrat de travail. De gauche à droite, MM. Pierre-Paul Lafortune, gérant de la rédaction; Alain Stanké, membre du comité de négociations; D. Vanasse, secrétaire de la Compagnie; Paul Bouchart d'Orval, trésorier du **Syndicat des Journalistes** et membre du comité de négociations, et Jean-Paul Robillard, président du **Syndicat des Journalistes** et du Comité de négociations. Me Jean-Paul Geoffroy que ses devoirs ont empêché d'être présent à la séance de signature, agissait comme agent d'affaires.

Serons-nous bons derniers?

C'est un honneur douteux, surtout quand il s'agit de soins apportés aux malades

Le Nouveau-Brunswick est devenu récemment la huitième province à conclure un accord avec le Gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Ottawa dernièrement, l'honorable J. Waldo Monteith, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'honorable J. F. McInerney, ministre de la Santé et des Services sociaux du Nouveau-Brunswick, ont apposé leur signature au document qui autorise la province du Nouveau-Brunswick à inaugurer son régime d'assurance-hospitalisation le 1er juillet.

Parlant au nom du Gouvernement fédéral, M. Monteith a déclaré que ce nouvel accord marquait "une autre étape importante dans le progrès de l'assurance-hospitalisation, mesure de protection vitale pour la santé de tous les Canadiens. Le programme de l'assurance-hospitalisation a déjà démontré son immense valeur dans d'autres parties du pays, et nous sommes enchantés de voir que la population du Nouveau-Brunswick sera désormais en mesure d'en bénéficier."

Aux termes du nouvel accord, le régime du Nouveau-Brunswick sera administré par une Commission des services hospitaliers et assurera des services hospitaliers complets à chaque résident de cette province. Outre les services fondamentaux que la loi fédérale oblige de fournir aux malades hospitalisés, le régime comprend une grande diversité de services à l'intention des malades externes. Ces services comprennent les travaux de laboratoire demandés par la Commission et exécutés par le laboratoire provincial, des services en vue du diagnostic d'urgence et du traitement des blessures reçues au cours d'accidents, des services de diagnostic et de traitement exigés par la réadaptation fonctionnelle, et d'autres services de diagnostic et de traitement déterminés par la Commission.

Le ministre fédéral de la Santé a félicité spécialement la province du Nouveau-Brunswick de l'importance qu'elle accorde aux soins destinés aux malades externes: "A mes yeux, a-t-il dit, c'est là une caractéristique importante du programme du Nouveau-Brunswick, une caractéristique qui contribuera beaucoup non seulement au bien-être humain, mais aussi à une utilisation très efficace et très économique des aménagements hospitaliers. Je crois qu'il convient de féliciter cette province pour l'initiative qu'elle a prise dans ce domaine important."

M. Monteith a félicité aussi le gouvernement du Nouveau-Brunswick "de l'excellente collaboration qu'il nous a accordée, sur le plan fédéral, afin d'élaborer ce projet, qui est très complexe. Je crois que nos relations en cette affaire ont reflété le véritable esprit de la Confédération. Je puis assurer le Dr McInerney et ses collègues que nous continuerons de nous intéresser à cette entreprise de santé historique et d'aider à son succès."

Le Gouvernement fédéral contribuera au coût du régime inauguré par le Nouveau-Brunswick, selon une formule qui l'autorise à se charger, dans l'ensemble du pays, de 50 p. 100 de ces frais. La quote-part provinciale proviendra du paiement de primes. C'est la Commission des services

hospitaliers, que le Dr McInerney présidera, qui administrera le nouveau régime.

A la suite de la décision prise par le Nouveau-Brunswick, le programme d'assurance-hospitalisation est en vigueur maintenant dans toutes les provinces, à l'exception de deux. Ce régime a pris effet le 1er juillet 1958 en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et à Terre-Neuve, et le 1er janvier 1959 en Ontario et en Nouvelle-Ecosse.

COMMENTAIRE

Il ne reste donc plus que le Québec et l'Île du Prince-Édouard à n'avoir pas signé l'entente qui leur permettrait de bénéficier de l'assurance-santé. Notons d'abord le curieux voisinage de la plus petite des provinces canadiennes et la moins développée industriellement avec le Québec, la seconde en importance au Canada.

L'exemple du Nouveau-Brunswick réfute un argument invoqué par M. Duplessis pour ne pas signer l'entente; notre premier ministre répétait, encore récemment, que l'assurance-hospitalisation ne pouvait pas être appliquée au Québec parce que nous manquions de chambres d'hôpitaux.

Or, de deux choses l'une: a) ou bien nous manquons d'hôpitaux à ce point, c'est-à-dire davantage que le Nouveau-Brunswick, province pauvre, et nous devons en blâmer un gouvernement au pouvoir depuis seize ans et qui a eu tout le temps voulu pour en bâtir; ou bien nous n'en manquons pas et cet argument n'est qu'une mauvaise excuse; b) à supposer toutefois que nous manquions vraiment d'espace, nous pourrions certainement faire comme le Nouveau-Brunswick et, au lieu de priver les citoyens du Québec, développer les services externes à même le plan offert.

En effet, on voit, par la dépêche ci-dessus, que la chose est possible.

Nos lecteurs

sont par les présentes prévenus que pour permettre au personnel du journal de prendre des vacances, les dates de parution du TRAVAIL en juillet et août seront les suivantes:

10 JUILLET

24 JUILLET

14 AOUT

28 AOUT

Le TRAVAIL profite de l'occasion pour souhaiter le meilleur des congés et la plus belle température du monde à tous les syndiqués qui bénéficieront de vacances d'été.

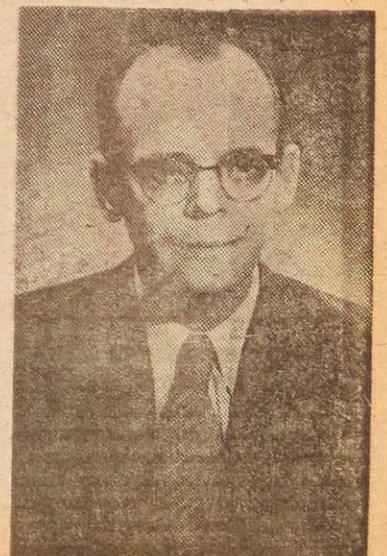
← RETOUR

Après un an d'absence, M. Adrien Plourde, d'Arvida, est revenu, lors du dernier congrès de cet organisme, à la présidence de la Fédération de la Métallurgie. M. Plourde est aussi vice-président de la C.T.C.C. et président du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida.



DEPART →

Invokant des raisons de santé, M. Gérard Picard, élu l'été dernier à la tête des métallos, a abandonné la présidence la semaine dernière. M. Picard a communiqué aux congressistes que même après deux mois de repos, son état physique ne lui permettait pas d'assumer les fonctions de président.



L'histoire des travailleurs — (VIII)

Les âges de la brutalité

Choix de textes et commentaires de
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Toutes choses évoluent. Ainsi l'on parle parfois des "âges" de l'amour. La chanson, la mode féminine, les automobiles... rien n'existe d'humain qui ne soit teinté du style de l'époque. Les relations entre patrons et ouvriers n'échappent pas à cette fatalité. Pour définir la mentalité de notre société au début de ce siècle, versons maintenant deux nouvelles pièces au dossier. Comme les précédentes, elles sont tirées du R.C.R.E. 1890—Rapport entre le Capital et le Travail.

Certains citoyens, sans doute les "gauchistes" du temps avaient osé se plaindre du fait que leurs enfants qui travaillaient en usine étaient rudoyés par le patron ou par l'un de ses chargés de pouvoir et qui plus est, que cette brutalité recevait une approbation tacite en haut lieu. Les commissaires ont donc entendu sur ce point le témoignage d'un juge municipal. Voici l'extrait du Rapport (page 435) où ce témoignage est consigné:

Le maître et son serviteur . . .

"BENJAMIN ANTOINE TESTART DE MONTIGNY,
Recorder de la Cité de Montréal, assermenté.

Par le Président:

Q.—La Commission désirerait savoir les raisons que vous avez à donner pour avoir permis aux maîtres et patrons de corriger les enfants. La Commission désirerait entendre vos explications là-dessus.

R.—. . . J'ai eu l'occasion, plusieurs fois, de condamner des contremaitres pour avoir exercé des sévices que je ne pensais pas être raisonnables, mais j'en ai libéré aussi lorsque je considérais que la correction était raisonnable. J'ai eu l'occasion plusieurs fois de m'exprimer sur ce point en présence des maîtres et des apprentis qui étaient devant moi, et j'ai consacré comme principe que le maître a le droit de correction sur son serviteur, et plus particulièrement sur son apprenti, pourvu, bien entendu, que ce soit une correction raisonnable. J'ai même, pour leur mieux faire comprendre ma pensée, donné des exemples en disant: "Eh, bien, vous avez le droit de secouer un apprenti, vous avez le droit de lui tirer légèrement l'oreille, vous avez le droit de lui frapper dans les mains, ou sur les fesses ou à quelque endroit où vous êtes sûr que cela n'endommagera ni ne préjudiciera aucunement à la santé de l'enfant."

Par M. Heakes:

Q.—Considérez-vous que c'est une correction raisonnable que de renverser par terre une jeune fille de 18 ans et de la frapper ensuite avec un morceau de bois?

R.—Quant à cela, je ne pourrais décider sur une simple question comme celle-ci, parce que comme juge je suis habitué à entendre les deux parties et à voir



les circonstances d'une cause, et c'est toujours mon habitude après avoir entendu une partie d'entendre l'autre. Tout dépend de la preuve qui serait faite. Tout ce que je puis dire c'est que, dans le cas d'apprentissage, je considère, surtout quand le père a confié son enfant à un patron, que le droit de correction va aussi loin que celui du père.

Q.—Si un défendeur dans une cause devant le

Document

A quoi songent les syndicats anglais?

Maintenir l'unité d'action: ils ont 8.5 millions de membres — Fusionner ses fédérations: elles aiment bien leur autonomie — Combattre le chômage: c'est un problème universel — Aider les syndicats des pays plus pauvres: ils ont donné \$1 million et quart

L'unité d'action

Pour faire suite aux décisions du dernier Congrès des Syndicats de Métiers qui a eu lieu en septembre 1958, le Conseil Général du Congrès des Syndicats de Métiers (Trades Union Congress), comité exécutif de ce Congrès, a passé en revue les moyens de renforcer les contacts entre les syndicats ayant des intérêts similaires.

Bien que l'étude de ce vaste problème doive se poursuivre, puisqu'il s'agit de 185 organisations d'importances très diverses qui totalisent 8.5 millions de membres, le T.U.C. (Congrès des Syndicats de Métiers) peut affirmer que, depuis la guerre, les syndicats britanniques ont en général tendu à une plus grande unité de pensée vis-à-vis des problèmes communs.

Bien qu'il reste encore trop de syndicats, leur nombre a décliné par suite de fusions. La plupart de ces fusions se sont faites dans les domaines de la houille, du fer et des aciéries, du meuble et de la réparation. Pour arriver à travailler plus étroitement ensemble les syndicats se sont aussi groupés en fédérations et des arrangements de travail conjoint ont été pris par diverses organisations.

Malgré ces diverses améliorations, le T.U.C. croit que la nécessité de travail en commun reste un problème urgent spécialement dans les industries qui groupent des membres de plusieurs unions. Le T.U.C. souhaite arriver au meilleur équilibre possible, dans les circonstances

actuelles, entre les autonomies de chaque union pour les matières où cette indépendance est particulièrement nécessaire, et l'unité de politique et d'action où un mouvement collectif est essentiel.

Un organisme fédéral

Dernièrement le T.U.C. a discuté avec les trois plus vastes fédérations de syndicats—celles de la mécanique, de la construction et de l'imprimerie—de la possibilité, pour les syndicats d'effectuer une plus grande portion de leur travail collectivement par l'intermédiaire d'un organisme fédéral.

D'après l'analyse du Congrès des Syndicats de Métiers, ces fonctions et services syndicaux peuvent se résumer en trois points—recrutement, problèmes économiques comme les négociations et la politique industrielle, et l'administration des affaires intérieures, y compris les bénéfices. Et le T.U.C. pense que les unions devraient de plus en plus autoriser leurs fédérations à agir collectivement pour le recrutement, la démarcation, les négociations des conditions de travail et les formules de politique générale.

Cette attitude est motivée par le fait que la fusion signifie généralement une perte d'identité, et que les syndicats, bien qu'ils reconnaissent la valeur du travail conjoint avec d'autres organisations, craignent souvent d'en arriver à cette solution. D'où l'attraction des fédérations qui

permettent aux organismes de conserver leur propre administration tout en admettant que l'organisation et les demandes de salaires soient centralisées pour une industrie tout entière.

Problème à double tranchant

Un autre aspect important du rapport est l'augmentation du chômage et la T.U.C. s'est surtout préoccupé, au cours des six derniers mois, de provoquer une reprise d'activité industrielle là où elle s'était ralentie. Le T.U.C. réalise parfaitement que c'est là un problème à double tranchant et remarque que "l'efficacité industrielle exige l'utilisation de moins de main-d'oeuvre pour les emplois actuels; et le progrès industriel requiert, en outre, un plus grand développement pour procurer de nouveaux emplois".

Le T.U.C. souhaite que le Gouvernement se préoccupe plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent d'accroître les biens de la nation et de créer le climat propice au développement général. Bien que le T.U.C. estime que le développement doit être contrôlé pour éviter des dépenses inconsidérées, il peut être stimulé cependant pour prévenir un déséquilibre économique.

Un rapide coup d'oeil sur le reste du rapport semestriel nous permet de noter les efforts fructueux du T.U.C. pour sauvegarder un accord antérieur aux modifications que le Gouvernement prévoit en matière d'arbitrage, cet accord prévoit que là où les conditions d'emploi ont été définies pour une industrie par des négociations conjointes, le syndicat ou l'employeur peut en appeler au ministre si l'employeur ne respecte pas ces conditions. Si l'employeur est pris en défaut, il sera obligé de payer le taux convenu ou d'observer les conditions de travail reconnues. Ceci permet de continuer une coutume établie depuis près de 20 ans.

Les syndicats du Commonwealth

L'aide aux syndicats qui s'affirment comme des organismes démocratiques dans les pays moins développés du monde continue d'être un des traits principaux des activités du T.U.C. Le fonds qui doit atteindre 500,000 livres sterling à la fin de l'année grossit de mois en mois et représentera la contribution des Syndicats de métiers britanniques à l'effort international en vue de procurer des syndicats puissants aux travailleurs là où il n'y en a guère ou seulement de trop faibles.

De plus, il y a encore les problèmes spéciaux affectant le jeune syndicalisme à travers le Commonwealth et que le T.U.C. pourrait aider. Par exemple, le

Recorder admettait qu'un individu aurait renversé une jeune fille de 18 ans, et ensuite l'aurait frappée, croyez-vous que cet individu-là serait coupable d'assaut?

R.—Tout dépend des circonstances, de la manière de la frapper, de la manière dont il l'aurait jetée à terre, et de la manière dont il l'aurait traitée généralement.

Q.—Existe-t-il une loi qui autorise un patron à renfermer ses employés dans une chambre noire ou "black hole" ou aucun autre appartement?

R.—La loi à laquelle j'ai fait allusion donne simplement, dans un sens laconique, comme toutes les bonnes lois, le droit de correction; et en quoi consiste cette correction, je l'ai dit tout à l'heure: tout dépend des circonstances. Si vous voulez savoir mon opinion sur la question si le fait d'enfermer un enfant dans une cellule est une correction raisonnable, je suis bien d'opinion qu'il peut le faire et que même, il y a moins de danger à pratiquer cette correction qu'à les frapper, pourvu, bien entendu, que ce ne soit pas dans un lieu qui affecte leur santé et qu'ils ne soient pas privés de nourriture saine.

Q.—Considérez-vous que la permission donnée à un patron de corriger son apprenti lui permet de l'enfermer dans une chambre noire et de priver de la nourriture, d'air, de lumière et des autres nécessités de la vie?

R.—Quand j'ai dit que la correction ne doit pas affecter la santé de l'enfant, j'ai répondu à cette question, puisque la lumière, la nourriture sont nécessaires à la santé".

(à suivre)

(Suite à la page 5)

Action contre le chômage et statu quo en politique

Telles sont les deux décisions dominantes adoptées par les ouvriers du textile réunis en congrès de fédération à Granby. Pour comprendre la première réclamation, il suffit de savoir qu'en 1951, il y avait 100,000 travailleurs occupés dans diverses entreprises de textile au Canada; il n'y en a plus que 85,000 en 1959.

De plus, ces employés ne travaillent pas à l'année longue ni à la semaine longue. Des usines complètes ferment les portes de leurs usines pendant une, deux ou trois semaines au cours de l'année. Par ailleurs, les semaines de travail sont souvent réduites à quatre jours et à trois jours de travail par semaine.

Le Congrès a appuyé avec enthousiasme le projet de René Gosselin à l'effet de réduire la semaine de travail avec pleine compensation, lors des prochaines négociations.

Au chapitre de l'action politique, le congrès a rejeté une motion qui proposait l'abandon par la C.T.C.C. de la neutralité qu'elle s'impose vis-à-vis des partis. Les délégués ont voté pour le maintien du statu quo, i.e. pleine liberté pour tous les syndiqués de s'engager comme ils le désirent, pourvu qu'ils ne compromettent pas au service d'un parti les organismes qu'ils représentent.

Les élections ont reporté à la présidence de la Fédération M. René Gosselin qui détenait déjà ce poste.

Agitation et Syndicats

Parlant aux ouvriers du textile réunis en congrès, Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a fait une importante précision sur les relations qui existent entre "problèmes sociaux" et "syndicalisme".

Ce n'est pas à cause du syndicalisme que l'on trouve des foyers d'agitation dans le monde du travail mais c'est à cause des griefs que les travailleurs ont contre la société. Si le syndicalisme démocratique et libre n'existait pas, les travailleurs, comme ils l'ont fait dans d'autres pays du monde, devraient trouver d'autres moyens de se faire entendre et de se faire respecter. Certains ont choisi la politique.

D'autres ont fait la révolution. Chez nous, le syndicalisme canalise les griefs des ouvriers, leur donne les moyens de se faire entendre quand ils ont des griefs contre la société, s'emploie à les redresser et se pose comme un instrument de paix et de justice sociale.

M. Duplessis, la grève et Griffin Steel

Tout le monde a été surpris, il y a quelques jours, d'entendre à la télévision M. Duplessis qui proclamait devant des ouvriers du papier le "caractère sacré" du droit de grève.

Parmi les plus surpris, il y eut le confrère Ruel, président des grévistes de la Griffin Steel, écrasés après six mois de grève et avec le concours actif de la Police provinciale.

Participant au congrès de la métallurgie, M. Ruel a senti le besoin de mettre les choses au point.

Après avoir relaté les événements qui se sont déroulés à St-Hyacinthe alors que des ouvriers, dont M. Charles-Auguste Halley, ont été maltraités par les policiers provinciaux parce qu'ils voulaient exercer leur droit légitime de faire la grève, M. Ruel a déclaré que ce droit est pratiquement nié dans la province de Québec.

Il a ajouté que dans la pratique, le droit de grève n'est reconnu que lorsque le procureur général de la province veut bien tolérer que des groupes de travailleurs fassent la grève.

"Mais quand le procureur général de la province décide que tel groupe de travailleurs ne doit pas faire la grève parce que cela nuirait à certains industriels, il dépêche sur les lieux les agents de la Police provinciale et les travailleurs sont privés d'exercer librement leur droit qui leur est pourtant garanti dans les textes de loi."

A quoi songent les...

(Suite de la page 4)

T.U.C. (Congrès des Syndicats de Métiers) a des représentants au Comité des Affaires coloniales qui étudie la législation qui interdit le droit de grève aux travailleurs des services catalogués comme essentiels. Cette étude a commencé parce que le T.U.C. a démontré au ministère des Affaires coloniales que la définition "services essentiels" était trop large pour la plupart des territoires, et que la législation en vigueur nécessitait une révision approfondie.

Tous ces exemples des activités du T.U.C. au cours des derniers six mois prouvent que même si le T.U.C. garde au premier plan de ces préoccupations les problèmes fondamentaux de la conduite du mouvement, de la préservation des emplois et du bien-être, il trouve cependant le temps de s'intéresser aux multiples activités d'une société dont les syndicalistes et leurs familles constituent plus de la moitié de la population.

(Service d'Information du T.U.C.)

LA C.T.C.C. A GENEVE



A l'extrême gauche de notre photo, on reconnaît M. Emile Hébert, ex-trésorier de la C.T.C.C., qui a participé à la conférence internationale de l'O.I.T. qui se tenait à Genève. Désigné par le mouvement, M. Hébert agissait comme conseiller du délégué ouvrier canadien. Comme on peut le voir, notre envoyé partageait sa table de travail avec des délégués asiatiques, dans cette réunion annuelle qui réunit des participants du monde entier.

AU CONGRES DU COMMERCE

Organisation d'abord!

La Fédération nationale des Employés du commerce (CTCC) a pris les dispositions nécessaires pour lancer une vaste campagne d'organisation dans le secteur des employés du commerce, principalement dans la région de Montréal.

Cette décision a été prise lors du congrès de cette fédération qui s'est terminé lundi dans la ville de St-Joseph d'Alma et auquel ont pris part une soixantaine de délégués de toutes les parties de la province.

Les délégués ont tout d'abord pris connaissance d'un rapport préparé par le Comité de coordination formé par la Fédération au cours de l'année et qui a été préparé par M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC et M. Joseph Naud du Syndicat de fonctionnaires municipaux de Montréal.

En résumé ce rapport souligne qu'il y a présentement plus de 225,000 employés dans le secteur du commerce dans la province de Québec et que sur ce nombre seulement deux p. 100 sont organisés. Le rapport fait également mention du fait que les transformations de l'économie et l'ère de l'automatisation vont certainement contribuer à augmenter encore le nombre des travailleurs de ce secteur industriel alors que la proportion des travailleurs dans les autres secteurs va tendre à diminuer. Non seulement le syndicalisme va-t-il trouver dans le secteur du commerce un vaste terrain d'expansion mais il va surtout contribuer à améliorer les conditions de travail et de salaire des employés de ce secteur.

Après avoir pris connaissance de ce rapport les délégués ont décidé d'augmenter leur cotisation mensuelle à la Fédération de 10 à 50 cents afin de permettre l'embauchage de trois

nouveaux libérés qui auront la tâche principale de travailler à l'organisation syndicale des employés du commerce dans la région de Montréal.

Juridiction nouvelle

En vue de son expansion, la Fédération a également amendé sa constitution en vue d'étendre sa juridiction à plusieurs autres catégories d'employés qui se trouvent actuellement dans la juridiction d'autres fédérations affiliées à la CTCC. La Fédération se propose d'étendre sa juridiction à tous les employés de bureau, les employés du commerce de gros et de détail et les employés des maisons de finance, etc.

La question de cette nouvelle juridiction devra toutefois recevoir l'autorisation du Bureau confédéral de la CTCC afin d'être mise en application.

Les heures de travail

La Fédération a adopté une résolution à l'effet de demander au gouvernement provincial d'amender l'article 9 de la loi de la convention collective à expansion juridique pour que les dispositions des décrets s'appliquent également aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux.

Les élections

Les élections tenues sous la présidence du président général de la CTCC, M. Roger Mathieu qui a assisté à toutes les

séances du congrès ont donné les résultats suivants: MM. Henri-Paul Auger, président; Rodrigue Plamondon, 1er vice-président; Jean Riopel, 2e vice-président; Maurice Dussault, secrétaire-archiviste; Théo Langlois, trésorier et W. Deroy, sentinelle.

Le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand ainsi que l'aumônier général, M. le chanoine Henri Pichette, ont également assisté aux délibérations du congrès.



D'un centre à l'autre

Congrès des Fonctionnaires à Jonquière, les 9, 10 et 11 juillet

Une centaine de délégués de syndicats d'employés de corporations municipales et scolaires de la Province affiliés à la Fédération Nationale des Employés des Corporations Municipales et Scolaires du Canada (C.T.C.C.), prendront part au congrès annuel de cet organisme, les 9, 10 et 11 juillet prochain.

Les assises se tiendront à l'Externat Classique de Jonquière.

Le congrès débutera jeudi matin par une messe célébrée par Mgr Marius Paré, évêque auxiliaire de Chicoutimi, à l'Externat Classique. A 10 heures, le Maire de Jonquière ainsi que M. L. Philippe Boily, président du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean, souhaiteront la bienvenue aux congressistes.

Le congrès prendra ensuite connaissance des rapports des officiers et étudiera les résolutions soumises par les syndicats affiliés. A la fin de l'après-midi, les congressistes seront les hôtes de la Cité de Jonquière.

Les délibérations se continueront vendredi et samedi pour se terminer par les élections du Comité Exécutif et par un banquet qui aura lieu au Half Way Inn.

Des invitations ont été adressées aux autorités religieuses et civiles et particulièrement à l'honorable Paul Dozois, ministre des Affaires municipales.

Le congrès se tiendra sous la présidence de M. René Bélanger, de Québec, président de la Fédération.

Les syndicats suivants seront représentés à ce congrès: Arvida, Bagotville, Chicoutimi, Coaticook, Asbestos, Dorval, Drummondville, Grand'Mère, Giffard, Granby, Hull, Isle-Maligne, Joliette, Jonquière, Kénogami, Lachine, La Tuque, Lévis, Longueuil, Matane, Magog, Montréal, Pointe-Claire, Port-Alfred, Québec, Rimouski, Rivière du Loup, Roberval, Ste-Agathe des Monts, St-Hyacinthe, Alma, St-Joseph de Sorel, Tracy, St-Laurent, St-Michel, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sherbrooke, Sillery, Sorel,

Thetford Mines, Trois-Rivières, Valleyfield, Verdun, Victoriaville, Lauzon, Ste-Thérèse, Windsor et Plessisville.

Montmagny Fonderies

Jeudi le 18 juin 1959, une convention collective de travail était signée entre le Syndicat du Bois ouvré de Montmagny et la Compagnie "Montmagny Furniture" dont le président est M. Georges Collin.

Après seulement trois séances de négociations directes, le Syndicat et la Compagnie sont tombés d'accord sur une entente qui accorde aux ouvriers les avantages suivants:

1. La formule Rand;
2. Retenue de la cotisation syndicale sur la paie, comme le voulaient les employés;
3. Deux fêtes de plus chômées et payées (ce qui fait un total de 7 fêtes chômées et payées);
4. Un contrat de deux ans avec une augmentation de salaire de 5c le 1er juin 1959, 2c le 1er déc. 1959, 5c le 1er juin 1960, 2c le 1er déc. 1960;
5. Aussi, cinq rajustements de salaire;
6. Pour la semaine de vacances les ouvriers recevront 4% après 3 ans au lieu de 5 ans;
7. Pour les élections fédérales ou provinciales, les ouvriers auront 3 heures payées pour aller voter;
8. S'il y a une diminution dans la semaine de travail, lorsque le comité paritaire du meuble aura conclu une entente, la Compagnie donnera pleine compensation;
9. Nouvelle clause d'ancienneté pour mieux protéger les vieux employés;
10. Pendant la durée de cette convention, la Compagnie et le Syndicat étudieront un plan d'assurance contributive pour mieux protéger les ouvriers contre la maladie;
11. Beaucoup d'autres modifications ont été apportées aux différentes clauses de la convention.

Le tout fut accepté par les employés à une assemblée spéciale en date du 16 juin 1959.

Les négociations avec cet employeur se sont poursuivies dans une atmosphère très cordiale.

Les caisses des jeunes travailleurs

En quelques mois 35 caisses d'épargne de jeunes travailleurs ont été fondées. Déjà plus de 1,300 déposants ont accumulé \$75,000.00. Une enquête révèle que 82 p. 100 des épargnants n'avaient aucune économie auparavant.

Ce nouveau service est appelé à se développer davantage puisque devant de tels résultats une étroite collaboration s'est établie entre la J.O.C. et la Fédération Nationale des Caisses Populaires de Lévis.

Associations de jeunes chômeurs

Une action portée auprès de 1,500 chômeurs principalement dans les villes de Sherbrooke, Shawinigan, Hull, Drummondville, montre d'une façon évidente la gravité du chômage cyclique qui atteint particulièrement les jeunes travailleurs. Le contenu des différents mémoires adressés aux autorités par les associations de jeunes chômeurs ont fait l'objet d'une étude sérieuse durant le congrès. A la suite de cette étude le congrès votait une motion concernant l'orientation et la formation professionnelle des jeunes chômeurs.

On décida en plus une action constante pour aider les jeunes à faire face au chômage saisonnier.

Action au travail

Certains milieux de travail font aux jeunes travailleurs et encore plus aux jeunes travailleurs des conditions physiques inadaptées aux aptitudes et aux capacités des jeunes travailleurs. Ainsi le travail devient souvent un instrument de déformation.

Afin de permettre aux jeunes travailleurs de pouvoir prendre des responsabilités et de s'intéresser aux différents rouages qui conditionnent leur travail, la JOC lance un véritable programme d'action avec des équipes qui opèreraient au sein même de leur milieu de travail. Ces équipes auraient pour but d'intéresser davantage les jeunes au syndicalisme et de les inciter à faire surgir des services adaptés à leurs besoins et organisés de manière à ce qu'ils aient une

Une injustice

La B.I.T. prend une décision discriminatoire à l'égard des travailleurs croyants de l'Afrique

CHRISTLABOR, Bruxelles—La Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.S.C.) communique que le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (B.I.T.) a décidé de ne pas désigner des représentants des organisations syndicales des travailleurs croyants de l'Afrique au sein de la Commission de consultation tripartite pour l'Afrique. Cette Commission doit élaborer les recommandations en vue de la politique à mener par le B.I.T. dans le continent africain.

Cette décision a été prise malgré les protestations de la C.I.S.C. et des organisations africaines intéressées, qui groupent dans certains pays de l'Afrique, la majorité des travailleurs et sont considérés généralement comme les organisations de salariés les plus actives et les plus indépendantes.

La C.I.S.C. n'admet pas la décision du B.I.T. et prendra toutes les mesures nécessaires pour annihiler cette méconnaissance de la liberté d'organisation des travailleurs africains. La décision est le fruit des menées de la Confédération internationale des Syndicats libres qui s'efforce d'imposer dans tous les pays, un monopole en faveur de ses organisations affiliées.

Le Bureau de la C.I.S.C. examinera quelles seront les répercussions qu'entraînera cette mesure discriminatoire du Conseil d'administration sur ses relations futures avec le B.I.T.

vraie responsabilité. Les comités de réception pour les nouveaux qui entrent au travail, les caisses de prévoyance, les caisses de vacances, un programme de loisirs, etc... seraient autant d'occasions d'intéresser les jeunes travailleurs qui n'ont souvent d'autres responsabilités que de fournir la machine.

Hull

Infirmières

Ces jours derniers, après une requête à la Commission de Relations ouvrières, l'Association des Infirmières Licenciées de Hull recevait un certificat de reconnaissance pour les Infirmières de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Hull.

Le certificat qu'elles possédaient leur avait été enlevé après la démission de 29 d'entre elles, en mai 1958. Depuis, une convention collective de travail a été signée pour deux ans. Le nouveau certificat confirme donc que la CRO s'est assurée que tout est rentré dans l'ordre maintenant.

L'Association annonce d'ailleurs que les relations sont excellentes avec les autorités de l'hôpital.

Drummondville Textile

Dimanche le 21 juin 1959, l'Union des ouvriers du textile coton de Drummondville Inc. tenait son assemblée mensuelle. Des élections eurent lieu à cette occasion sous la présidence de M. René Gosselin, président de la Fédération du textile, tout les officiers furent élus par acclamation, ce sont: Charles-Emile Riendeau, président; Marcel Paul-Hus, 1er vice-président; Robert Meunier, 2ème vice-président; Léopold Bernier, trésorier; Léopold Poirier, assistant trésorier; Roger Pinard, secrétaire financier; Paul-Emile Garneau, secrétaire archiviste; Rolland Lemieux, assistant secrétaire archiviste; Paul Morin, secrétaire correspondant; Richard Bergeron, gendarme; Elisabeth Bélair, sentinelle; Anne-Marie Lauzière, assistante sentinelle.

M. René Gosselin profita de l'occasion pour adresser quelques mots à l'assemblée, il manifesta son optimisme concernant le prochain contrat de travail. "Partout dans le textile a-t-il poursuivi nous avons négocié des augmentations de salaire, je ne verrais pas pourquoi nous n'obtiendrions pas davantage avec la "Dominion Textile" puisque c'est le plus gros et le plus riche employeur dans le textile. De plus les activités économiques reprennent dans le textile, avec certaines modifications apportées par le gouvernement fédéral dans le domaine tarifaire, il faut ajouter l'exportation restrictive volontaire des textiles au Canada, consenti tout dernièrement par le Japon.

Nous aurons probablement une dure lutte à faire, mais je crois que le temps est venu où nous devons faire cet ultime effort, pour obtenir nos revendications justifiées et qui sont d'ailleurs des plus légitimes.



A l'issue de leurs journées d'étude, tenues récemment à la Maison Montmorency, près de Québec, les employés du Commerce ont souri pour le photographe. On reconnaît sur la photo plusieurs visages qui sont devenus familiers dans la C.T.C.C., ce qui prouve bien que les employés de commerce ont trouvé leur place dans la C.T.C.C. et l'occupent tout entière. Outre le directeur du Service

d'Education, Fernand Jolicoeur, que l'on aperçoit à l'extrême gauche du deuxième rang, signalons, au premier, Jean-Robert Gauthier, aviseur technique, et au centre M. Henri-Paul Auger, président de la Fédération des employés de Commerce, flanqué de M. le chanoine Pichette et d'un ancien président fédéral, M. Lucien Dorion.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Organisation des ouvriers agricoles

Un nouvel essai d'organisation des ouvriers agricoles débute actuellement en Californie et il semble qu'il ne tardera pas à s'étendre à tous les Etats-Unis et plus tard au Canada.

Les chefs syndicaux américains ont approuvé le mouvement lors de leur récente assemblée à Porto Rico. Ils estiment à environ 500,000 membres le potentiel organisable des travailleurs des "champs" (la plupart des ouvriers agricoles transformateurs de matières premières est déjà organisée). On estime qu'il y a actuellement 2,000,000 de travailleurs des champs, y compris la main d'œuvre mexicaine saisonnière. Mais les efforts porteront surtout sur l'organisation des quelque 700,000 ouvriers agricoles qui sont employés six mois ou plus par des propriétaires de fermes uniques. Le premier but économique du mouvement: "Une forte augmentation des salaires". "Mais il est tout aussi important", disent les chefs syndicaux, "d'arriver à une plus grande régularité de travail".

Avis à tous les membres

Tous les membres du Syndicat National des Employés de la Vickers (CTCC) sont priés de noter que la prochaine assemblée générale mensuelle aura lieu à l'heure habituelle, au local de l'union, lundi le 25 juillet.

Chacun des membres est prié de faire un effort tout particulier pour se rendre disponible à cette occasion puisque des affaires syndicales de grande importance pour tous seront soumises à la ratification et à l'approbation de l'assemblée générale.

Formation...

(Suite de la page 2)

mique et politique du pays, qu'ils ont fini, après des générations, par le croire. Quand, par des méthodes actives, on réussit à leur faire dire au moins quelque chose sur un sujet, à les faire discuter entre eux, donner leur opinion et échanger des idées pour en découvrir d'autres, quand on a le souci de les écouter et d'orienter leurs discussions, sans aucune prétention d'enseignement ex cathedra, on a déjà fait beaucoup pour l'éducation ouvrière, on a fait disparaître ce complexe d'infériorité et donné le goût d'en apprendre davantage, on a libéré des hommes pour les tâches humaines qu'ils doivent remplir avec d'autres hommes. Je crois que c'est là le véritable rôle de l'éducateur en milieu adulte: celui de libérateur et non pas de professeur comme il faut bien que ce soit le cas avec des enfants."

Fernand JOLICOEUR

N'oubliez pas: lundi, 25 juillet. De nouvelles mises à pied

Quelque 175 employés de la division maritime ont reçu leur avis de mise à pied. Cette liste de mises à pied comprend plusieurs soudeurs. Une assemblée spéciale de tous les soudeurs a été tenue au local syndical jeudi soir, le 2 juillet. Tous les soudeurs ont suivi cette assemblée. Une proposition a été faite dans la salle pour une résolution qui a recueilli l'approbation unanime de tous les membres présents à cette assemblée spéciale. Une délégation syndicale rencontrera la compagnie par la suite et des nouvelles de cette rencontre apparaîtront dans la prochaine édition du "Travail".

Un nouveau sous-marin "syndical" lancé

Le premier sous-marin américain à propulsion nucléaire destiné à la fusée Polaris 1500-mille, a été lancé à Groton, Connecticut. Le président Eisenhower a exprimé ainsi son fervent espoir "qu'il soit toujours prêt, mais jamais utilisé".

Comme l'autre sous-marin américain à propulsion nucléaire, le George Washington a été construit par une main-d'œuvre 100 pour cent syndicale; par les membres des Chaudronniers et Forgerons et autres employés des syndicats de l'industrie métallurgique au département des bateaux électriques de la General Dynamics Corporation à Groton, Conn.

Prédictions d'expansion syndicale

Le secrétaire au Travail a prédit que le nombre actuel de 70,000,000 travailleurs syndiqués aux Etats-Unis, augmentera à 80,000,000 d'ici 1965 et à 95,000,000 en 1975.

Ses prévisions sont basées sur une nouvelle étude du développement de la population et de la force syndicale préparée par le Bureau de la Statistique du Travail.

Salaires de mise à pied

Les délégués au congrès annuel de la Fédération Nationale du Textile (CTCC) tenu la semaine dernière à Granby, P.Q. ont recommandé que les contrats de travail contiennent une clause obligeant les compagnies à payer une allocation de chômage de \$15.00 par semaine aux employés mis à pied.

Le sort du dernier bâtiment de guerre

Une comité parlementaire à Londres, G.B., a exhorté la Royal Navy à se débarrasser du dernier bâtiment de guerre, l'énorme Vanguard, si aucune fonction positive ne pouvait lui être trouvée. La Marine britannique a fait démolir l'an dernier quatre bâtiments de guerre; Anson, Duke of York, Howe et King George V. Tous quatre ont été vendus à la ferraille.

Metal Trades Federation Wants A Referendum On Affiliation To CLC

The following is in substance the resolution adopted unanimously at the Annual Convention of the National Metal Trades Federation, concerning the C.C.C.L.'s affiliation with the CLC.

WHEREAS, the subject of the creation of labour unity has been in discussion within the C.C.C.L. for the past four years,

WHEREAS, the principle of affiliation to the C.L.C. has been adopted by a previous convention of C.C.C.L.,

WHEREAS, the conditions of said affiliation have in past created a tendency to division within our movement in our effort to bring about labour unity in Canada,

WHEREAS, at our next C.C.C.L. annual convention, a report which constitutes conditions of affiliation will be submitted to our convention,

BE IT RESOLVED THAT:

1. The recommendations of the C.C.C.L. unity committee be

submitted by referendum vote during the six months following the convention, to be taken within each Syndicate by roll-call (appel nominal) in the presence of a representative of the C.C.C.L.,

2. In the event that the referendum is favorable to the recommendations for affiliation the C.C.C.L. Executive Committee be mandated to conclude the final agreement with the C.L.C.

NEW LABOR CONTRACT SIGNED WITH FOUNDATION CO.

Activity is gaining momentum at the construction yards of the Foundation Company at Baie Comeau where immense grain elevators are being built.

This is the outcome of an agreement reached between the company and the C.C.C.L. Construction Worker's Union.

Starting last week over 300 workers were taken on in all phases of the construction industry.

The construction work on the new elevators, of which the ca-

capacity will equal all such elevators in Montréal was temporarily held up until a labor dispute could be settled between the Construction Trades Council and the C.C.C.L. National Construction Union.

Both labor organizations maintained the right to represent the workers. To decide this question, the Quebec Labor Relations Board held a vote, which took place recently and the result favored the C.C.C.L. union.

Last week the employer signed

a collective labor agreement with the C.C.C.L. union. Since the signing of the new labor contract over 300 extra workers have been taken on the payroll. The labor agreement was signed for a one-year period.

The completion of the construction work should be finished by the time the labor contract expires.

The new agreement contains a clause covering a closed shop in favor of the C.C.C.L. union.

Médecins à l'usine

Une résolution de l'O.I.T. sur les services de médecine dans l'entreprise

GENEVE (Nouvelles du B.I.T.)—La Conférence internationale du Travail, qui tient actuellement les travaux de sa 43ème session, a approuvé récemment un rapport de la commission qu'elle avait chargée d'examiner l'organisation des services de médecine du travail dans l'entreprise, ainsi qu'un projet de recommandation en la matière.

La recommandation, adoptée par 165 voix contre 0 et 4 abstentions, prévoit que les services de médecine du travail devraient être, soit des services propres à une seule entreprise, soit des services communs à un certain nombre d'entreprises et être organisés par celles-ci ou rattachés à un organisme extérieur. D'après la définition qui a été adoptée, un service de médecine du travail devrait avoir pour objectifs:

— d'assurer la protection des travailleurs contre toute atteinte à la santé pouvant résulter de leur travail ou des conditions dans lesquelles celui-ci s'effectue;

— de contribuer à l'adaptation physique et mentale des travailleurs, notamment par l'adaptation du travail aux travailleurs et par l'affectation des travailleurs à des travaux auxquels ils sont aptes;

— de contribuer à l'établissement et au maintien du plus haut degré possible de bien-être physique et mental des travailleurs.

Le nouvel instrument international précise que le rôle des services de médecine du travail devrait être essentiellement préventif et que ceux-ci ne devraient pas être chargés de contrôler le bien-fondé des absences pour maladie. Le texte décrit ensuite les fonctions de ces services parmi lesquelles figurent notamment: la surveillance au sein de l'entreprise de tous les facteurs pouvant affecter la santé des travailleurs; la surveillance de l'hygiène des travail-

leurs; les examens médicaux d'embauchage, périodiques et spéciaux; l'étude des postes de travail, tant du point de vue de l'hygiène que la physiologie et de la psychologie; les soins d'urgence aux victimes d'accident ou de malaise; l'éducation du personnel dans le domaine de la santé et de l'hygiène.

La recommandation énumère les dispositions à prendre pour que les services de médecine du travail puissent exercer efficacement leurs fonctions et précise notamment qu'ils devraient avoir libre accès aux lieux de travail et avoir la possibilité de connaître les procédés employés, les normes de travail et les substances mises en œuvre ou dont l'utilisation est envisagée dans l'entreprise.

Elle indique également que le médecin chargé du service devrait jouir d'une indépendance technique et morale complète à l'égard des employeurs et des travailleurs, et qu'il devrait avoir reçu autant que possible une formation spéciale en médecine du travail.

Le texte précise enfin que les prestations fournies par les services de médecine du travail dans le cadre des activités ne devraient entraîner aucune dépense pour les travailleurs.

Proposition en vue de l'adoption d'une convention

La Conférence a également adopté par 109 voix contre 44 et 12 abstentions, une résolution dans laquelle elle invite le Conseil d'administration à examiner l'opportunité d'inscrire à nouveau, dans le plus bref délai possible, la question de l'organisation des services de médecine du travail dans l'entreprise à l'ordre du jour d'une session de la Conférence, en vue de la possibilité d'adopter une convention sur ce sujet.

COMMENTAIRES

Les lecteurs du Travail saisiront l'importance de cette résolution s'ils se souviennent des problèmes qu'ont posé et que posent encore les maladies industrielles.

Si, par exemple, les médecins employés par certaines compagnies d'amiante avaient joui d'une liberté "technique et morale complète", on peut se demander si la question de l'amiante se serait posée de la même manière.

On peut se demander aussi, en songeant à un arbitrage du textile demeuré fameux, si un certain recorder de la ville de Québec aurait pu se contenter de recommander le repeintage des toilettes, après une preuve complète et solide sur la fatigue industrielle.

Sinner Becomes Saint By Siding With Bosses

"Walter Reuther will elect the next President of the United States, Reuther already controls Congress, especially the Senate".

Author of these wild statements is a Chicagoan named Ira H. Latimer — whose career seems to prove that all you need do these days to impress gullible businessmen, and get a lot of newspaper publicity, is to picture organized labor as a huge bogeyman — and no questions will be asked about who you are.

This is the tactic used by Latimer. He has devoted himself for several years to promoting laws to ban the union shop as head of the Illinois "Right to Work" Committee.

More recently, Latimer has switched to lecturing business men about how they should organize in "practical politics" against labor.

He's now billed as a consultant to the so-called "Conference of American Small Business Organizations" which is an anti-labor front group.

Presumably the gullible businessmen and newspaper editors who eat up Latimer's present anti-labor line are not aware of the following facts; Latimer was admitted as a Communist Party member from 1945 to 1947 and a leader in Communist front groups for many years before that. When Latimer applied for a licence to practice law in Illinois, he was rejected by a committee of the State Supreme Court on the grounds he "lacks the qualities of candor, veracity, integrity and responsibility which are fundamental components of good character and fitness necessary for admission to practice law in this State".

The Illinois Supreme Court itself later upheld these findings.

Here And There In The C.C.C.L. Labor World

Two new local unions have been affiliated to the C.C.C.L. union recently. The first newly founded local represents the employees of J. P. Coates Company, an East End Montreal textile manufacturing company which hires around 375 employees.

A demand for certification was made to the Quebec Labor Relations Board after the greater majority of workers signed union membership application cards.

The new local will be known as the National Spinning Employees' Union of Montreal. The executive of the new local will be composed of Roland Gagnon, president, Morton Clarke, vice president, Raymond Pilon, secretary, Miss Yvette Frigon, treasurer and Jean Gaudet, Misses Therese Ricard and Lucienne Chabot, directors.

Other Local Covers Insurance Employees

The other newly founded C.C.C.L. union covers employees of La Sauvegarde, a Montreal insurance company whose employees have been organized for over a year.

In effect, since February

1958 the organization of the 125 employees of La Sauvegarde Insurance Company was terminated.

Certification was demanded by the union but this demand was contested by the company, who used a variety of excuses to prevent the union from proceeding with the organization of the insurance employees.

The contestation was finally put to a vote to choose between a "sweetheart" company - employee association or a genuine labor union. The greater majority voted in favor of the C.C.C.L. union.

Nurse Dismissed for Union Activity

In another section of the labor front, a graduate nurse in the employ of the Sacred Heart Hospital, in Cartierville was fired from her job due to the recent re-organization of the union and which was announced in a recent issue of Le Travail.

It is known that at the time of the re-organization over 90 per cent of the nurses in this immense Mont-

real hospital joined the union.

When preparations got under way to negotiate a new collective labor agreement, the direction of the hospital, counselled by its legal adviser Forget advanced all kinds of excuses to retard the negotiations.

But as this move proved insufficient to discourage the union members, the hospital authorities fired an experienced nurse, Miss Sauriol, who was active for the union during the re-organization campaign.

The "reason" for the dismissal of Nurse Sauriol as given by hospital authorities was ridiculous as well as trivial.

Nurse Sauriol was accused of reminding a religious sister that she was not amiable during a discussion which the nurse had with the sister.

The religious sister in question thought that the changing of the Nurse to another department in the hospital was sufficient punishment for the "offense", but the direction of the hospital thought otherwise and decided that the "crime" merited dismissal of Nurse Sauriol.

This outlandish move at intimidation was too evident and the union immediately presented a grievance which demanded the immediate rehiring of Nurse Sauriol.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Organizing farm workers

A new attempt to organize American farm workers is getting underway in California and is sure to spread across the whole United States and later up in Canada.

American labor leaders agreed to the drive at their recent Puerto Rico policy meeting. They see a potential membership of 500,000 among farm "field" workers (most farm processing workers are already organized).

There are an estimated 2,000,000 field hands including Mexican migrant workers. But efforts will be concentrated among the 700,000 farm workers who are employed six months or more by single farm operators.

First economic goal of the drive: "A big boost in wages". "But just as important" said union leaders "is regularity of work".

Members please note

All members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. are reminded that the next general membership monthly meeting will be held in the union hall at the regular time on Monday July 25.

Every member is asked to make a special effort to attend this meeting as union matters of importance to all members will come up for ratification and approval of the general membership.

Remember the date Monday July 25.

Layoff again

Some 175 employees in the marine division have received notices of layoff. The list includes many welders. A specially called meeting for all welders was held in the union hall on Thursday evening July 2. All welders attended this meeting.

A motion for a resolution was made from the floor and was unanimously approved by the members attending this special

Resignation Tendered

FEDERATION PRESIDENT LEAVES METALLURGISTS

In a news release to Le Travail from Quebec City, the C.C.C.L. National Metal Trades Federation announced at its annual convention held in the Ancient Capital that the president of the Federation, Mr. Gerard Picard, had tendered his resignation.

This was announced by Mr. Adrien Plourde, Federation secretary and to whom Mr. Picard had confided his intentions.

meeting. A union delegation will meet with company later and news of this meeting will appear in the next issue of Le Travail.

New union-made submarine launched

The first United States nuclear-powered submarine designed for the 1500-mile Polaris missile has been launched at Groton, Conn. President Eisenhower issued the prayerful hope "may she always be ready but never be used".

Like the nation's other atom-powered subs, the George Washington was built by 100 per cent union labor; by members of the Boilermakers and Blacksmiths and other metal trades unions employed at General Dynamics Corporation's Electric Boat Division in Groton, Conn.

Predicts large labor force

The present American labor force of about 70,000,000 workers will increase to 80,000,000 by 1965 and 95,000,000 in 1975, Secretary of Labor James P. Mitchell has predicted.

His forecast was based on a new study of population and labor force trends prepared by the Bureau of Labor Statistics.

Lay-off pay

Delegates to the annual convention of the National Textile Federation C.C.C.L. held last week in Granby, Que., recommended that labor contracts contain a clause requiring companies to pay an unemployment allowance of \$15.00 a week to laid-off employees.

Last warship to go

A Parliamentary Committee in London, England last week urged that the Royal Navy get rid of its last remaining battleship, the huge Vanguard, if no positive function can be found for her. The Navy scrapped four battleships last year — Anson, Duke of York, Howe and King George V. All were sold for scrap iron.

